



**COMMUNE DE VILLENEUVE  
MUNICIPALITÉ**

---

**COMMUNICATION N° 04/2016**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

Rapport de la Municipalité concernant :

---

Interpellation du groupe PS et Apparentés  
« Quelles suites pour le projet d'agglomération RiveLac  
et la RC 780a ? »

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 4 février 2016, le groupe PS et Apparentés a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

1. S'il est bien juste que la CORAT est limitée aux communes du district de la Riviera, comment Villeneuve est-elle intégrée dans la suite du projet RiveLac ?
  2. Quelle est l'articulation actuelle des différents organismes qui gouvernent ou pilotent le projet RiveLac ?
  3. Comment la commune de Villeneuve fait-elle entendre sa position, ses besoins et ses désirs dans RiveLac ?
  4. Pour quelles raisons la CORAT a-t-elle choisi, parmi les 106 mesures du projet d'agglomération, de s'en tenir aux seuls réaménagements des RC 744b et RC 780a ?
  5. Dans leur projet de requalification des routes entre Vevey et Châtel St-Denis, et entre Vevey et Villeneuve, voire le futur hôpital du Chablais, les communes concernées envisagent-elles de renforcer la coordination entre les réseaux de transport public et entre les politiques communales d'urbanisation, comme le suggère le rapport d'évaluation de la Confédération ? Si oui, par quelles mesures ? Si non, pourquoi ?
  6. Quelles dispositions les communes concernées par RiveLac vont-elles prendre sur ces deux axes pour favoriser la circulation cycliste et la mobilité douce et en faciliter la pratique ?
  7. Quelles mesures seront prises pour réduire les pics de pollution et le bruit sur ces deux axes ?
  8. Finalement, est-il prévu un renforcement de la coordination intercommunale afin de pallier les faiblesses soulevées par la Confédération ? Quels organes assurent cette coordination dans chaque commune ?
- 
1. La CORAT (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) est limitée aux Communes du District de la Riviera, dont ne font pas partie, ni Châtel St Denis, Rennaz, Roche, Noville et Villeneuve.

2. L'articulation actuelle du projet d'Agglomération RiveLac est composée :

D'un COPIL (Comité de pilotage) regroupant des délégués des différentes communes concernées, y compris celles ne faisant pas partie de la CORAT, et du Canton.

D'un BTC (Bureau technique de coordination) qui regroupe les techniciens de l'ensemble des Communes concernées.

3. La Commune de Villeneuve fait entendre sa voix au travers du COPIL, par un représentant de la Municipalité, d'une part et du BTC, par un représentant du bureau technique communal, d'autre part.

4. Le projet d'Agglomération RiveLac n'ayant pas été retenu par la Confédération, celui-ci n'est pas contraignant et laisse libre choix aux Communes de mettre en place les mesures préconisées dans ce projet. La CORAT s'est déterminée sur les aménagements routiers des RC 744B et RC 780a. Cette question serait à transmettre à la CORAT.

5. Notre réponse ne va traiter que la seconde partie de la question qui concerne plus particulièrement notre Commune. Villeneuve envisage de renforcer la coordination entre les réseaux de transports publics et l'urbanisation, comme le suggère le rapport de la Confédération, par le développement du Quartier de la Gare, par le dépôt futur d'un Plan de quartier pour la Poterlaz, par le prolongement de la ligne de bus des VMCV jusqu'à l'hôpital de Riviera Chablais et par le projet URB8 pour une mobilité douce et en transports publics dans la Zone industrielle. Le préavis 15/2015, « Demande de crédits d'étude pour repenser le PDL Gare dans une vision globale » a été déposé afin de pouvoir répondre à ces différentes questions.

6. Notre réponse ne concerne que la RC780a en traversée de Villeneuve. Une piste cyclable existe déjà jusqu'à l'entrée Nord de Villeneuve, il est ensuite possible de circuler sur les quais jusqu'à la sortie Sud de Villeneuve. Aucune étude à ce jour n'est prévue pour mettre en place une piste cyclable en site propre le long de la RC 780a, néanmoins un plan de mobilité douce existant est d'ores et déjà prévu pour le tronçon de la Gare de Villeneuve jusqu'à l'hôpital Riviera-Chablais.

7. Toujours pour ce qui concerne la RC780a, une station de vélos en libre-service, en coordination avec l'ensemble des communes de la région est à l'étude dans le secteur gare. (annexe Plan de mobilité de l'Hôpital Riviera-Chablais). De plus pour ce qui concerne le bruit, à moyen terme, la pose de tapis phono absorbant pourrait être étudiée sur la RC780a, pour la traversée de Villeneuve.

8. Un bureau externe (urbaniste) a été mandaté par le COPIL, dans le cadre du projet d'agglomération RiveLac. Ce mandataire est chargé de la coordination générale du projet. Il a principalement pour rôle de contrôler la cohérence de l'ensemble des travaux menés par les secteurs géographiques et de signaler les éventuels problèmes ou difficultés.

---

## CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation du groupe PS et Apparentés « Quelles suites pour le projet d'agglomération RiveLac et la RC 780a ? »

---

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :  
Le Vice-Syndic :  M. Oguey  
Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



**Délégué de la Municipalité** : M. Michel Oguey, Vice-Syndic

Annexes : ment.

Villeneuve, le 1<sup>er</sup> mars 2016/YCX/JMZ

## Plan de mobilité

### Accessibilité au futur Hôpital Riviera-Chablais – développements planifiés des transports

#### Contexte

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est chargée de l'étude et de la mise en œuvre de mesures d'amélioration de la desserte de l'Hôpital intercantonal Riviera-Chablais (HRC).

Le futur établissement regroupera plusieurs structures hospitalières existantes situées dans la Riviera et le Chablais. L'estimation des besoins futurs se base ainsi sur les données de mobilité des sites existants. En effet, les emplois actuels seront relocalisés dans le futur HRC. La provenance des patients restera la même qu'actuellement.

Environ 2'200 personnes (personnel, patients et visiteurs confondus) se rendront quotidiennement à l'HRC. Concernant le personnel, soit environ 1'000 personnes par jour, les horaires de départ et d'arrivée seront principalement situés entre 6h et 8h le matin et entre 16h et 20h le soir, soit des périodes compatibles avec l'offre en transport public. Les arrivées et les départs des patients et des visiteurs seront répartis entre 8h et 20h.

L'accessibilité du futur HRC constitue un enjeu essentiel. Elle s'inscrit dans une stratégie de développement coordonnée des transports et de l'urbanisation dans le Haut-Lac et le Chablais. Afin de gérer la mobilité qui sera générée par l'HRC et en particulier de favoriser les déplacements en transports publics ou en mobilité douce (vélos, piétons), un plan de mobilité sera établi par la direction de l'HRC.

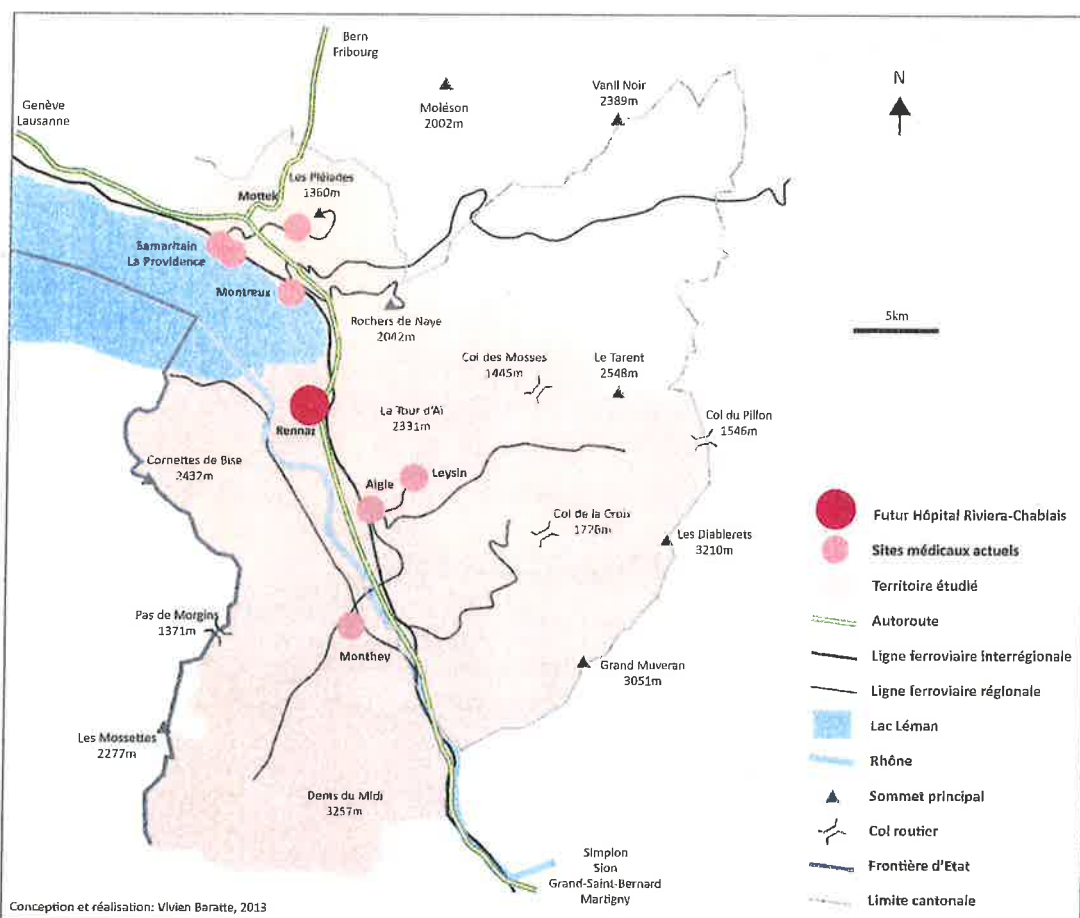
Toutefois, pour que les objectifs de ce plan de mobilité puissent être atteints, il est nécessaire de garantir des conditions attractives, en particulier pour les déplacements par les transports publics.

#### Accessibilité par les transports publics

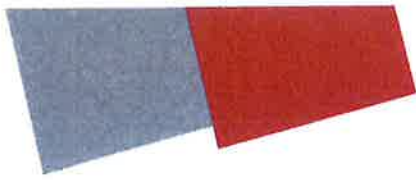
##### Infrastructure et offre de transports publics

La desserte en transports publics du futur HRC sera assurée par les lignes suivantes :

- la ligne de trolleybus urbaine 201 des Transports publics Vevey – Montreux – Chillon – Villeneuve (VMCV) sera prolongée de Villeneuve à Rennaz (figuré en noir dans la carte ci-dessous). Cette extension permettra notamment de capter les usagers du RER Vaud en transit par la gare de Villeneuve,



Localisation du site du futur HRC et des sites médicaux actuels qui y seront regroupés (Conception et réalisation Vivien Baratte, 2013)



- trois lignes de bus régionales transiteront par le site de l'HRC. La cadence de la ligne de bus existante Aigle – Villeneuve sera renforcée (en bleu sur le plan ci-dessous). Selon l'étude en cours conduite par les services en charge des transports publics des cantons de Vaud et du Valais, deux lignes de bus seraient aménagées : une ligne Monthey – Villeneuve (en brun sur le plan ci-dessous) et une ligne Saint-Gingolph – Villeneuve (en vert foncé avec des traits discontinus sur le plan ci-dessous).

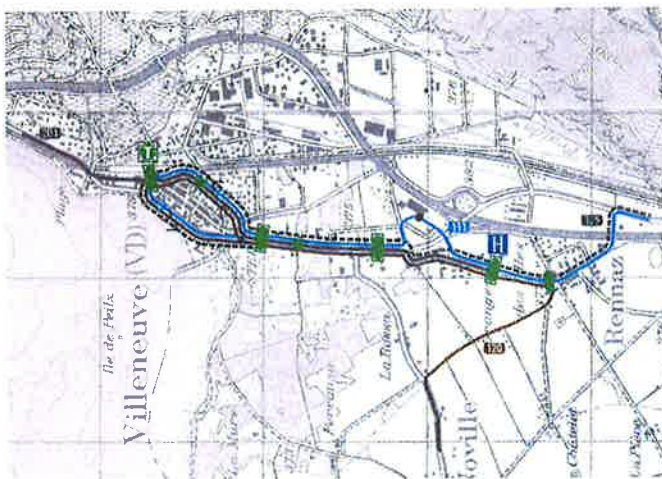
Ces lignes seront connectées au réseau régional de bus et au réseau ferroviaire. A la gare de Villeneuve, elles seront raccordées au RER Vaud. La gare d'Aigle offre des liaisons avec les chemins de fer régionaux desservant Leysin, les Diablerets et Champéry. Les deux gares de Monthey seront desservies par la ligne de bus qui parcourt la rive valaisanne du Rhône.

Ainsi le prolongement de la ligne de trolleybus VMCV présente un grand potentiel d'accessibilité en transport public pour l'HRC. En parallèle, et afin de garantir la performance de cette ligne, diverses requalifications routières sont prévues. Il s'agit de la requalification de la route de Praz-Riond (RC726) entre le site de l'HRC et le carrefour du Pré-de-la-Croix (carrefour avec la route du Simplon) ainsi que la requalification de la route du Simplon (RC780) entre le carrefour du Pré-de-la-Croix et l'entrée de Villeneuve. Ces requalifications routières tiennent compte de l'ensemble des modes de transport. Elles intègrent notamment des aménagements destinés aux piétons et aux cyclistes.

### Réorganisation du réseau de bus régional

En coordination avec les évolutions des prestations par chemin de fer, l'amélioration de l'offre de bus régional est à l'étude, en collaboration entre les services cantonaux vaudois et valaisans en charge des transports publics. La nouvelle offre régionale à l'étude vise une meilleure attractivité pour les déplacements des pendulaires en favorisant notamment les correspondances aux principales gares ferroviaires des Chablais vaudois et valaisan :

- la ligne Aigle - Villeneuve (en bleu clair sur le plan ci-dessous) avec une cadence de base à la demi-heure et des renforts pour offrir une desserte au quart d'heure, dans l'attente de l'extension du RER Vaud de Villeneuve à Aigle,
- la ligne Monthey - Villeneuve (en brun sur le plan ci-dessous) avec une cadence au moins à l'heure sur l'ensemble de la journée,
- la ligne St-Gingolph - Villeneuve (en vert foncé avec des traits discontinus sur le plan ci-dessous) avec une cadence à l'heure aux heures de pointe au moins.

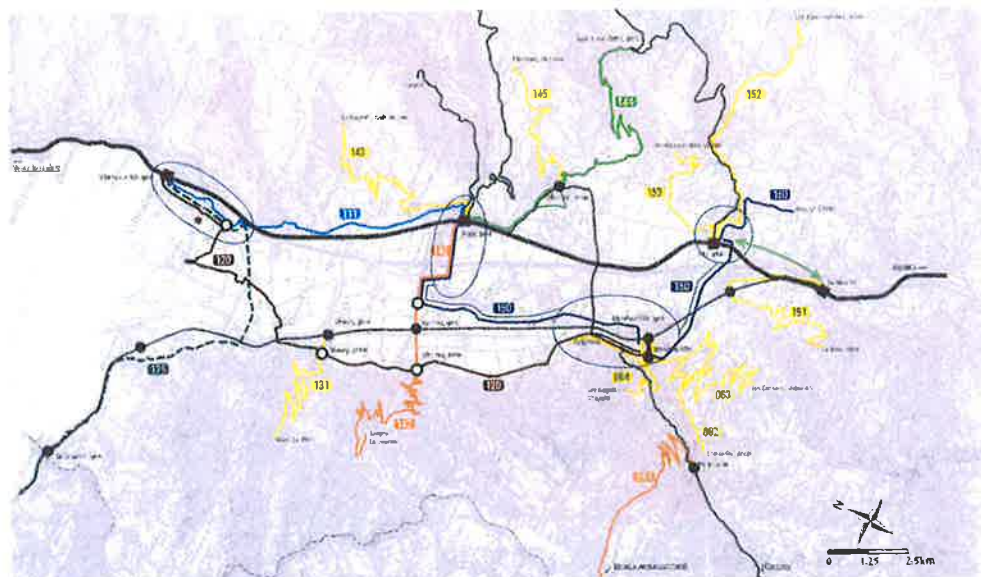


Desserte régionale et urbaine en bus du futur HRC  
Note : le tracé des lignes dans Villeneuve est encore à l'étude (Bureaux Cilec et RR&A, 2014)

Enfin, l'opportunité de réaliser une ligne de transport public hectométrique est en cours d'évaluation. Cette ligne serait connectée sur la ligne CFF du Simplon à une halte ferroviaire à créer dans le secteur sud de Villeneuve ou à la halte CFF de Roche. Elle permettrait d'offrir une liaison directe et en site propre en direction de l'HRC depuis un arrêt des CFF.

### Prolongement de la ligne de trolleybus VMCV 201

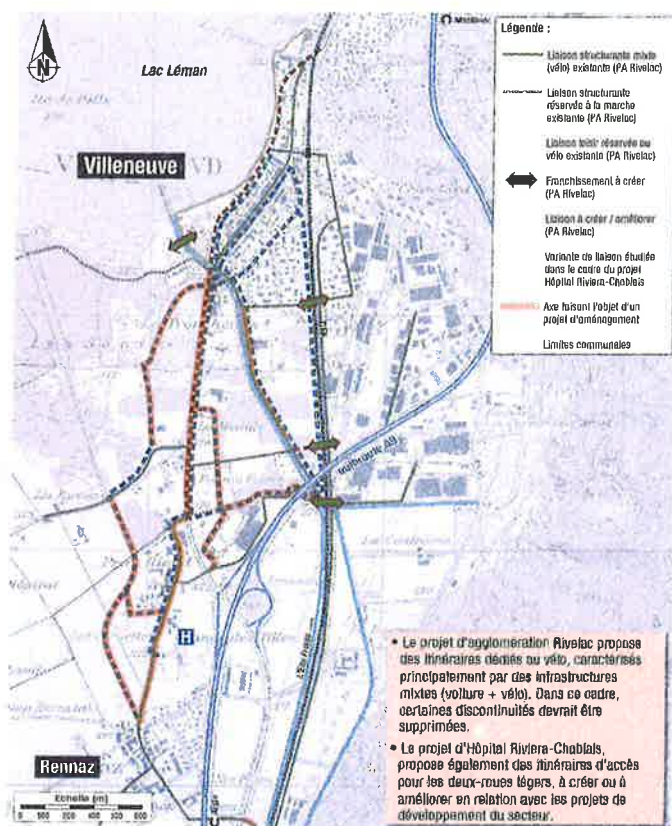
La ligne de trolleybus VMCV 201 circule actuellement à une fréquence de 10 minutes entre Vevey et Villeneuve par la route du lac (RC780). Le prolongement de cette ligne est planifié en coordination avec l'ouverture de l'HRC. Au moins 30% des mouvements de personnes générés par le futur HRC proviennent de Villeneuve, de la Riviera ou des lignes de transports publics qui y rayonnent.



Organisation de la future offre régionale de transport public pour 2016 (Bureaux Cilec et RR&A, 2014)

## Accessibilité par la mobilité douce (cyclistes, piétons)

L'amélioration de l'accessibilité au futur HRC pour les cyclistes et les piétons s'inscrit dans une vision d'ensemble de l'organisation de la mobilité douce à l'échelle régionale étudiée dans le cadre du projet d'agglomération Rivelac (voir carte ci-dessous). Comme évoqué précédemment, les réaménagements des routes cantonales de Praz-Riond et du Simplon offriront des itinéraires piétons et cyclables sécurisés en direction de Villeneuve et de Rennaz. D'autres aménagements viendront compléter les réseaux cyclables et piétonniers en fonction de l'avancée des projets locaux sur la base du réseau établi dans le cadre de l'agglomération Rivelac.



Réseau de mobilité douce planifié à l'échelle du chantier UR88 du projet d'agglomération Rivelac (Bureau Transitac, 2014)

## Accessibilité par les transports individuels motorisés

Le réseau routier actuel permet l'accès au futur HRC par les transports individuels motorisés. Aucune infrastructure supplémentaire n'est à créer. Les requalifications prévues des routes cantonales tiennent compte des futures charges de trafic à l'horizon 2030 générées par l'activité de l'HRC mais également des autres développements planifiés à cet horizon temporel.

## Synthèse

L'amélioration des conditions d'accessibilité au futur site de l'HRC est en cours dans le Haut-Lac et le Chablais. Ces mesures, en particulier dans le domaine des transports publics, sont réalisées pour satisfaire les besoins des usagers du futur HRC mais également pour répondre aux développements régionaux attendus. Les projets illustrés précédemment doivent proposer, dès l'ouverture de l'HRC, une offre attractive pour les déplacements des futurs employés, patients et visiteurs.

Vincent Krayenbühl, directeur général, DGMR  
Gaëli Viotti-Violi, chef de projets, DGMR

